

MARIE DE LUZILLAT
Conseil municipal
Séance du 23 juin 2023
Compte rendu

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD

Nombre de membre en exercice : 15

Date de convocation : 16/06/2023

Présents : RAYNAUD C, PONCHON F, MORIN P, FAYET P, STAELEN J, DUPOIS MF, MIGNOT M, GALLET MC, MONTEIRO H, PERISSEL F, FAURE S, ALVES S, Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : THUEL S absente excusé ayant donné pouvoir à Claude RAYNAUD, DAUPHANT G, absent.

Mme ALVES Sandra a été élue secrétaire.

Décision modificative

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors du vote du budget primitif communal de 2023, le budget alloué à l'opération 40 - Voie nouvelle a été sous-estimé de 1700€. Afin de pouvoir solder le marché il faut procéder à un transfert de 1700€ du compte 231 au compte 231opération 40.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin de pouvoir exécuter cette opération comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

D'autoriser M. le Maire à prendre la décision modificative permettant de régulariser la situation.

Rentrée scolaire 2023-2024

Mr le Maire explique au conseil municipal que suite à une suppression de classe sur le RPI Limons-Luzillat que le temps de travail des agents de cantine de Luzillat va être modifié. Il y aura un agent de moins dans la cantine, car il a toujours 2 services mais que 2 classes par service. L'agent fera de la garderie interclasse entre 12 h et 13 h 20.

Le Maire donne lecture du règlement du fonctionnement de la cantine et de la garderie de l'école communale.

Il rappelle que le conseil municipal est seul compétent pour déterminer les tarifs de la restauration scolaire. Il demande à l'assemblée de donner son avis sur une modification des tarifs de la cantine scolaire, et d'examiner le règlement intérieur 2023-2024 pour l'école, le restaurant scolaire et la garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :
de modifier le tarif des repas à la cantine à savoir :

Le montant forfaitaire mensuel :

pour 4 repas par semaine : 44 € par mois soit 440€ / année scolaire

pour 3 repas par semaine : 33 € par mois soit 330€ / année scolaire

pour 2 repas par semaine : 21 € par mois soit 210€ / année scolaire

pour 1 repas par semaine : 11 € par mois soit 110€ / année scolaire

Et d'accepter le règlement intérieur 2023-2024 pour l'école, le restaurant scolaire.

Le tarif de la garderie périscolaire n'augmente pas pour l'année 2023/2024.

Le maire explique qu'il faire un courrier nominatif pour les impayés de la cantine.

Mr le Maire signale qu'il y a un différent avec un voisin proche de l'école et les enfants ; Il propose de lui faire un courrier en commun avec le directeur.

Recrutement

Mr le Maire explique que 3 personnes ont été reçues.

Sur ces 3 personnes, 2 n'ont pas été retenues suite à un manque de connaissance en RH et en comptabilité. Le conseil décide d'accepter la candidature de Mme CUZOL Cécile, et de la stagiatiser le 1^{er} juillet 2023

Aménagement terrain de Foot Communal

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'équipe de foot Racing-club Charnat Luzillat Vinzelles, peut monter au niveau D1 Départemental la saison prochaine. Pour pouvoir monter le terrain de Foot doit être aménagé afin d'assurer la sécurité des joueurs de notre commune et des visiteurs.

Cet aménagement comprend la clôture du site, la mise en place d'une main courante coté bâtiment et la mise aux normes des vestiaires. Une convention, spécifiant qu'une dérogation de 3 ans est possible, doit être signée avec le district.

Les travaux peuvent être financés en partie par des subventions, le district prend en charge 50% des travaux et la Région peut donner 20% de subvention supplémentaire.

Concernant la mise aux normes des vestiaires M. le Maire rappelle qu'ils doivent être refaits en même temps que les bâtiments communaux.

Concernant la main courante : M. le Maire présente un devis de Sport passion d'un montant de 5467.50€.

Concernant la clôture du site : M. le Maire présente un devis de France Matériaux d'un montant de 1551.78€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le district

D'autoriser M. le Maire à signer les devis présentés pour engager les travaux sollicités pour la montée de l'équipe en D1 Départementale

D'autoriser M. le Maire à faire les dossiers de demande de subvention.

Travaux SBL

Le Maire donne lecture du rapport du SBL ; Il propose de faire un courrier indiquant que la traversée du bourg être refaite, et dans tenir compte.

SEMERAP

Le maire donne lecture du compte rendu de SATEA, et signale que suite au changement de 2 pompes, la station fonctionne correctement.

Une étude pour les eaux pluviales et assainissement va être lancée sur une durée de plus d'un an.

DETOURS

Mr le Maire donne le compte rendu du comité de pilotage, et explique qu'il attend de savoir si le chantier va venir faire les jours qu'ils nous doivent où s'ils arrêtent.

Tour de France féminin

Pierre FAYET assistera à une réunion d'information à Randan, le 28 juin.

S.B.A

Le Maire explique la carte des éventuels emplacements pour des composteurs :

- 1 sur Demolle sur un terrain communal vers les peupliers
- 1 sur Luzillat, à l'école.

Presbytère

Le marché à été notifié ce jour, le 23 juin 2023.

City stade

L'appel d'offre est en cours et doit se clôturer début juillet.

Drapeau des A.F.N

Le maire demande si un membre du conseil peut porter le drapeau lors d'un décès sur la commune. Deux des conseillers se sont proposés : Mr PERISSEL F. et Mr MIGNOT M.

Rachat fonds de commerce

Monsieur le Maire explique que suite au dernier conseil municipal en date du 12 mai et conformément à l'avis de tous les membres, un courrier a été réalisé pour informer le propriétaire de la SAS le Relais, du maintien de l'offre initiale de rachat du fonds de commerce : 40 000€

Monsieur le Maire explique que l'avocat de la commune a fait parvenir un mail indiquant que sa consœur qui assiste le propriétaire lui a fait part de l'accord de son client pour une cession de fonds de commerce au prix de 40 000 € incluant 6 000 € de matériel figurant sur la liste qui a déjà été transmise.

Monsieur le Maire prise que la proposition initiale comprenait le matériel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

D'autoriser M. le Maire à signer le rachat du fonds de commerce pour un montant de 40 000€ uniquement si le propriétaire actuel récupère seulement l'équivalent de 6 000€ de matériel

Questions diverses :

Pascale MORIN propose d'organiser un pot à l'école, le jeudi 06 juillet suite au départ de l'institutrice de la classe des CP

Marie-Claire GALLET donne le compte rendu de la réunion du SIASD

Frédéric PERISSEL signale qu'un plot à été installé aux Fumoux à l'intersection de la route communale et la rue du ruisseau (D 55)

Pierre FAYET précise que les travaux à Vendègre devraient être terminés fin juillet.

La plantation des fleurs est terminée, le budget est divisé de moitié par rapport à celui de l'an dernier.

Se renseigner si la fibre actuellement posée à Vensat, ira-t-elle jusqu'à Montgacon coté Luzillat.

Fait à Luzillat, le 20 juillet 2023

Le Maire,
C.RAYNAUD